PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU 12 avril 2023

Le mercredi 12 avril 2023 à 19h30 , le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mr SANSBERRO Thierry , Maire de SOURAIDE.

PRÉSENTS: BENGOECHEA JM - BREHERET D - CANO L - GARAT MM - LADEUIX JM - LARRECHEA O - MASSONDE M - OTONDO P - PASCOUAU C - UHARRIZ JP -

ABSENTS ayant donné un pouvoir : ERRANDONEA M à SANSBERRO T -

ABSENTS et EXCUSÉS: ECHEVERRIA D - JORAJURIA M - LARRE JM -

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : MASSONDE Marielle

ORDRE DU JOUR:

- 1 Désignation du secrétaire de séance
- 2 Adoption du procés-verbal de la dernière réunion
- 3 Compte rendu des décisions du maire prises dans le cadre de la délégation
- 4 Vote des taux communaux des contributions directes
- 5 Approbation Comptes administratifs et comptes de gestion 2022
- 6 Vote des subventions
- 7 Adoption Budgets 2023
- 8 Incorporation d'office demi-voiries du lotissement Andurandegi
- 9 Alimentation électrique fronton Accord de financement de l'extension
- 10 Dénomination chemin Ordokigoitikobordako bidea
- 11 Création régie de recettes pour l'encaissement des recettes de la piscine

1 - Désignation du secrétaire de séance

Le conseil municipal désigne MASSONDE Marielle à l'unanimité des présents en qualité de secrétaire de séance.

2 - Adoption du procés-verbal de la dernière réunion

Ce compte rendu est adopté à l'unanimité des présents.

3 - Compte rendu des décisions du maire prises dans le cadre de la délégation

RÉCAPITULATIF DES DECISIONS DU MAIRE A DIFFUSER AU CONSEIL MUNICIPAL						
N° / Année	Date décision	lmput	Entreprise	Montant HT	<u>Objet</u>	
2023005	27/03/2023		Fondasol, 23 Rue de la Négresse 64200 Biarritz		Etude ouvrage soutènement - Chemin d'Apumai	

4 - Vote des taux communaux des contributions directes

Mr le maire propose de modifier les taux comme suit pour suivre le coût de la vie.

Taxes	Taux votés en 2022	Taux votés en 2023	Bases prévisionnelles 2023	Produits attendus 2023
Foncier bâti	18.91	18.91	1 560 000	294 996
Foncier non bâti	19.83	19.83	54 800	10 867
Taxe habitation	8.02	8.02	385 999	30 957
TOTAL				336 820

Vote: à l'unanimité

5 - Approbation Comptes administratifs et comptes de gestion 2022

MM GARAT, adjointe aux finances, présente les comptes administratifs et les budgets à l'assemblée en détaillant chacun des articles.

- Lecture des comptes administratifs de la commune et du cimetière.
- Lecture des subventions.
- Lectures des budgets (commune, cimetière).

Les comptes administratifs 2022 des divers budgets s'établissent comme suit :

	Fonctionnement			Investissement		
Budget	Depenses	Recettes	Résultat	Dépenses	Recettes	Résultat
Budget Communal	565 057.40	816 677.51	251 620.11	538 400.34	1 075 178.92	536 778.58
Budget Cimetière	148 778.04	148 778.04	0.00	148 778.04	148 778.04	0.00

Le maire se retire afin que le conseil municipal délibère valablement sur l'adoption des comptes administratifs

Compte administratif 2022 Commune

Vote : à l'unanimité

Compte Administratif 2022 cimetière :

Vote: à l'unanimité

Mr le Maire réintègre l'assemblée

Compte de gestion 2022 Commune

Vote : à l'unanimité

Compte de gestion 2022 Cimetière :

Vote : à l'unanimité

6 - Vote des subventions

Vote: à l'unanimité

7 - Adoption Budgets 2023

L'affectation des résultats et les budgets s'établissent comme suit :

Affectation des résultats des comptes administratifs 2022

Budget	Résultat de fonctionnement	Report au fonctionnement	Affectation à l'investissement
Budget Communal	251 620.11	0.00	251 620.11
Budget Cimetière	0.00	0.00	0.00

Vote: à l'unanimité

Les budgets 2023 des divers budgets s'équilibrent comme suit :

	Fonction	nement	Investissement		
Budget	Depenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
Budget Communal	825 360.00	825 360.00	1 180 191.69	1 180 191.69	
Budget Cimetière	164 574.00	164 574.00	164 569.00	164 569.00	

Le taux de fongibilité qui permet d'opérer des virements de crédits de chapitre à chapitre est fixé à 7.5 % en fonctionnement et en investissements.

Budget 2023 Commune

Vote : à l'unanimité

Budget 2023 cimetière

Vote : à l'unanimité

8 - Incorporation d'office demi-voiries du lotissement Andurandegi

Le Maire expose à l'assemblée que les voies du lotissement Andurandegi appartient aux copropriétaires du lotissement par demi-voiries au droit de leur propriété.

Devant l'impossibilité de traiter avec l'ensemble des copropriétaires, le Maire propose de mettre en œuvre la procédure d'incorporation d'office prévue à l'article L.318-3 du Code de l'Urbanisme qui prévoit que les voies ouvertes à la circulation publique dans des ensembles d'habitation et leurs équipements annexes peuvent être transférées d'office et sans indemnité dans le domaine public de la Commune sur le territoire de laquelle ces voies sont situées et ce, après enquête publique.

Vote : à l'unanimité

9 - Alimentation électrique fronton - Accord de financement de l'extension

Une alimentation électrique par extension du réseau a été demandé au Territoire d'énergies 64 pour permettre l'installation d'un point de livraison électrique pour les forains notamment. Le financement est approuvé.

Vote: à l'unanimité

10 - Dénomination chemin Ordokigoitikobordako bidea

Le Maire expose à l'assemblée que la commune d'Ainhoa nous a saisi d'une demande afin d'apporter une dénomination au chemin d'accès à la maison Ordokigoitikoborda, maison située sur la commune d'Ainhoa.

Le Maire propose de suivre la dénomination proposée par la commune d'Ainhoa et propose donc de dénommer ce chemin : Chemin d'Ordokigoitikobordako bidea

Vote: à l'unanimité

11 - Création régie de recettes pour l'encaissement des recettes de la piscine

Monsieur le maire indique que la CAPB restitue dès 2023 la compétence de la gestion de la piscine à la commune de Souraïde. Une convention de gestion sera signée avec la CAPB pour la gestion de la piscine. Il est toutefois nécessaire de créer une régie de recettes pour encaisser les recettes des entrées à la piscine.

Le comptable public a donné un avis conforme pour cette création de régie de recettes.

Vote : à l'unanimité

N° internes de délibération prises dans cette séance : 1 - 2 - 3 - 4 - 5 - 6 - 7 - 8 - 9 - 10 - 11 -

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h40. Ont signé les Membres du Conseil Municipal.

Le Maire,

Le secrétaire de séance MASSONDE Marielle

es membres présents du Conseil Municipal

BENGOECHEA JM - BREHERET D -

CANO L -

GARAT MM-

LADEUIX JM -

LARRECHEA O -

MASSONDE M -

OTONDO P -

PASCOUAU C -

UHARRIZ JP-